

2024 ID: 064-216404772-20240513-D382024-BF
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

baigorri herriko etxea mairie

## **SÉANCE DU 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

<u>Procuration(s)</u>:, M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à Mme ARANGOITS Isabelle, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): M. BIBES Jean Paul, Mme DEGUIRAUD Hélène, M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation: 03 mai 2024- date d'affichage: 03 mai 2024

## **OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°2- NOMENCLATURE 7.1**

En vertu de l'article L2123-12 du CGCT. Monsieur le Maire propose de modifier le budget afin de prévoir le droit à la formation des élus (DIF).

Monsieur le Maire rappelle que ces frais de formation sont plafonnés à 20% du montant total des indemnités de fonctions allouées annuellement aux élus de la collectivité.

Le budget de formation doit être compris entre 2% et 20% du montant des indemnités. Monsieur le Maire propose donc de fixer le budget inscrit au compte 65315 à 1 300 €

De plus Monsieur le Maire propose donc de modifier le budget (en prévoyant des crédits supplémentaires) à l'opération 197 comme suit :

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
2111-197	1 300.00	021	1 300.00
	1 300.00		

## **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
023	1 300.00		
615221	- 2 600.00		
65315- Formation	1 300.00		
	1 300.00		1 300.00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR: 15 CONTRE:/ ABSTENTION:/

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/06/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 03/06/2024

